

Crédit d'impôt pour la Transition Energétique 2016

Isolation thermique des parois vitrées et des parois opaques en Métropole

ISOLATION THERMIQUE DES PAROIS VITREES, VOLETS, PORTES D'ENTREE

Nature des travaux	Conditions	Précisions/Correspondances possibles	Taux	Dépenses retenues
Fenêtres ou porte-fenêtres (tous matériaux)	<ul style="list-style-type: none"> • $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K$ et $S_w \geq 0,3$ Uw selon NF EN 14 351-1 / Sw selon XP P50-777	Classe Acotherm Th 12 ou marquage CE avec valeur Uw	30 %	Uniquement le matériel
	OU <ul style="list-style-type: none"> • $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$ et $S_w \geq 0,36$ Uw selon NF EN 14 351-1 / Sw selon XP P50-777	Classe Acotherm Th9 ou > respectant l'Uw ou marquage CE avec valeur Uw		
	<ul style="list-style-type: none"> • RGE/visite préalable du logement 			
Fenêtres en toiture	<ul style="list-style-type: none"> • $U_w \leq 1,5 \text{ W/m}^2.K$ et $S_w \leq 0,36$ Uw selon NF EN 14 351-1 / Sw selon XP P50-777 <ul style="list-style-type: none"> • RGE/visite préalable du logement 	Classe Acotherm Th 10 ou > respectant l'Uw ou marquage CE avec valeur Uw	30 %	Uniquement le matériel
Doubles fenêtres (pose sur la baie existante d'une seconde fenêtre à double vitrage renforcé)	<ul style="list-style-type: none"> • $U_w \leq 1,8 \text{ W/m}^2.K$ et $S_w \geq 0,32$ Uw selon NF EN 14 351-1 / Sw selon XP P50-777 <ul style="list-style-type: none"> • RGE/visite préalable du logement 	Classe Acotherm Th 9 ou > ou marquage CE avec valeur Uw ou DTA, avis technique	30 %	Uniquement le matériel
Vitrages de remplacement à faible émissivité (isolation renforcée) installés sur menuiserie existante	<ul style="list-style-type: none"> • $U_g \leq 1,1 \text{ W/m}^2.K$ Ug selon NF EN 1279 <ul style="list-style-type: none"> • RGE/visite préalable du logement 	Classe Cekal TR 9 ou > ou marquage CE avec valeur Ug	30 %	Uniquement le matériel
Volets isolants	<ul style="list-style-type: none"> • Résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé $\Delta R > 0,22 \text{ m}^2.K/W$ <ul style="list-style-type: none"> • RGE/visite préalable du logement 	<ul style="list-style-type: none"> • Marque NF Fermeture avec valeur ΔR • Système de motorisation éventuel exclu et devant apparaître sur la facture 	30 %	Uniquement le matériel
Portes d'entrée donnant sur l'extérieur	<ul style="list-style-type: none"> • $U_d \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$ Ud selon NF EN 14 351-1 <ul style="list-style-type: none"> • RGE/visite préalable du logement 	<ul style="list-style-type: none"> • Classe Acotherm Th 9 ou > ou DTA, avis technique ou marquage CE avec valeur Ud • Portes de garages exclues 	30 %	Uniquement le matériel

DANS TOUS LES CAS : immeuble achevé depuis plus de 2 ans / habitation principale / dépenses payées pour le 31/12/2016 avec plafond pluriannuel

Attention : Le crédit d'impôt est subordonné au respect de l'ensemble des conditions en vigueur ([Article 200 quater du CGI](#), [Article 18 bis de l'annexe IV au CGI](#))

ISOLATION THERMIQUE DES PAROIS OPAQUES EN METROPOLE

Nature des travaux	Conditions	Normes d'évaluation du « R »	Taux	Dépenses retenues
Isolation posée en planchers de combles perdus	<ul style="list-style-type: none"> • $R \geq 7 \text{ m}^2.\text{K}/\text{W}$ • RGE/visite préalable du logement 	<ul style="list-style-type: none"> • Isolants non-réfléchissants : normes NF EN 12664, NF EN 12667 ou NF EN 12939 • Isolants réfléchissants : norme NF EN 16012 	30 %	Matériel et pose dans la limite d'un plafond de dépenses : <ul style="list-style-type: none"> • de 150 € TTC/m² de parois isolées par l'extérieur • de 100 € TTC/ m² de parois isolées par l'intérieur
Isolation en rampants de toiture et plafonds de combles	<ul style="list-style-type: none"> • $R \geq 6 \text{ m}^2.\text{K}/\text{W}$ • RGE/visite préalable du logement 			
Isolation en toitures-terrasses	<ul style="list-style-type: none"> • $R \geq 4,5 \text{ m}^2.\text{K}/\text{W}$ • RGE/visite préalable du logement 			
Isolation thermique de planchers bas sur sous-sol, sur vide sanitaire ou sur passage ouvert	<ul style="list-style-type: none"> • $R \geq 3 \text{ m}^2.\text{K}/\text{W}$ • RGE/visite préalable du logement 			
Isolation de murs en façade ou en pignon	<ul style="list-style-type: none"> • $R \geq 3,7 \text{ m}^2.\text{K}/\text{W}$ • RGE/visite préalable du logement 			

DANS TOUS LES CAS : immeuble achevé depuis plus de 2 ans / habitation principale / dépenses payées pour le 31/12/2016 avec plafond pluriannuel

Attention : Le crédit d'impôt est subordonné au respect de l'ensemble des conditions en vigueur ([Article 200 quater du CGI](#), [Article 18 bis de l'annexe IV au CGI](#))